

# Texte CAA – Amiens

## Mercredi 11 mars 2020

### Réforme des retraites et 49.3 :

Samedi 29 février, le gouvernement a fait passer en force sa contre-réforme des retraites en dégainant l'article 49-3, celui-là même que E. Macron et E. Philippe qualifiaient d'antidémocratique en 2016 lorsque c'était Manuel Valls qui l'avait employé ! Leur objectif est de détruire le système de retraite par répartition, la destruction de la protection sociale et la répartition des richesses.

Par ce coup de force, nos gouvernants prouvent une nouvelle fois leur incompétence : incapables de répondre aux questions posées par l'opposition, ils ont invoqué le trop grand nombre d'amendements déposés. Or, à y regarder de plus près, le prétexte est doublement fallacieux. D'une part, c'est le caractère incomplet et approximatif du texte de départ qui a naturellement généré les interrogations et les critiques. D'autre part, les députés avançaient à un rythme moyen de 15 heures par article (soit 115h pour 8 articles). On pourrait ainsi estimer qu'il aurait fallu environ trois mois pour que l'ensemble des 65 articles soit examiné et amendé, ce qui demeurait de l'ordre du possible.

Dès lors, aucun doute ne subsiste : il s'agit bel et bien d'un déni de démocratie. Le gouvernement offre une nouvelle fois la preuve de son mépris des institutions démocratiques, mais aussi des citoyen-nes qui ont pris part par millions au mouvement social initié le 5 décembre, et enfin, de son dédain de l'opinion publique.

Alors qu'un référendum sur la question des retraites s'imposerait tant cette dernière est à la fois universelle et cruciale pour notre avenir et celui de nos enfants, le gouvernement n'a su agir que par l'autoritarisme, la violence et la répression (à Amiens, le dimanche 8 mars, environ 50 personnes qui se rendaient à la manifestation lorsqu'ils étaient au moins 5 dans le centre ville ont été verbalisées).

### Une « grande consultation »... ou un nouveau coup de com' ?

Pour tenter d'éviter un tollé général dans le monde enseignant, J.-M. Blanquer reprend une recette macroniste usée jusqu'à la corde, celle du faux dialogue. N'ignorant sans doute pas que les enseignants seront les plus impactés par cette contre-réforme, le ministre a pris les devants en organisant « une grande enquête par Internet qui va permettre, auprès des 850.000 professeurs, de connaître à la fois leur ressenti, leurs préconisations, leurs idées, leur volonté ». Après plus de deux mois de mobilisation massive, de « rencontres » avec les organisations syndicales, de perturbations et annulations de sessions d'E3C dans les lycées, après le suicide dramatique de notre collègue directrice d'école Christine Renon, nous pensions naïvement que M. Blanquer avait au moins compris quelles étaient nos revendications, notamment salariales :

- le dégel du point d'indice (bloqué par LREM dès son arrivée au pouvoir) ainsi que l'application de la revalorisation du PPCR (gelée elle aussi) serait déjà un début.
- la suppression du jour de carence semble aussi une revendication légitime étant donné l'exposition aux risques plus grande liée à la nature de notre métier. D'ailleurs, si le Coronavirus est une menace assez sérieuse pour justifier la suspension du jour de carence, pourquoi devrait-il en être autrement lorsque nous attrapons d'autres maladies comme la grippe par exemple ? Est-il plus acceptable de la transmettre à nos élèves ?
- une rémunération décente des épreuves de baccalauréat serait également nécessaire pour non seulement revaloriser nos salaires, mais également reconsidérer nos professions. 50 euros pour un lot de copies d'E3C (composé en moyenne d'une trentaine de copies), c'est une aumône en comparaison des cinq euros par copie d'épreuves finales. N'oublions pas que ces dernières ne comportent qu'une appréciation générale succincte, contrairement aux copies d'E3C qui relèvent de l'évaluation formative...
- Programmation pluriannuelle de revalorisation des salaires, avec re-calcul de l'ensemble de la carrière, et sans l'augmentation du temps de travail

### Un « nouveau métier » : plus de travail, moins de rémunération

« Paroles, paroles, paroles »... En réalité, depuis le début des discussions il y a quatre mois environ, le budget alloué à cette potentielle revalorisation de nos salaires a fondu comme neige au soleil. En effet, le chiffre de 10 milliards a d'abord été sur toutes les bouches aux alentours du 5 décembre : il correspond à l'augmentation de la masse salariale qui serait nécessaire pour maintenir nos retraites au

même niveau malgré la contre-réforme. Notre ministre a ensuite promis 500 millions pour 2021 pour calmer le jeu au cœur de la crise sociale, avant d'acter un chiffre bien en deçà de nos attentes : 200 millions, soit une somme moins importante que la revalorisation liée aux accords PPCR pour l'année de gel de 2018... Et ces 200 millions vont probablement être convertis en prime d'attractivité de 100€ mensuels pour les professeurs entrants, et beaucoup, beaucoup moins pour ceux des échelons suivants (il est question de seulement 14.25€ par mois supplémentaires pour un bon tiers d'entre nous !).

Non content de ponctionner nos retraites, nos gouvernants s'attaquent désormais à la nature même de notre travail. C'est dans l'air du temps : on constate depuis plusieurs années une hausse de notre charge de travail liée à la réalisation de missions qui sortent de notre cadre professionnel au sens strict du terme (remplissage des pieds de bulletin pour les P.P., coordination de spécialités interdisciplinaires orientation des élèves qui nécessite une maîtrise fine du logiciel Parcoursup, etc.). Ces tâches nouvelles sont peu souvent rémunérées. Pourquoi ne pas désormais nous obliger à des formations pendant les vacances, bien moins rémunérées que notre temps de travail habituel ?

Les DHG, revues à la baisse, laissent aussi présager d'effectifs en hausse, ce qui n'améliorera guère nos conditions de travail pour l'année prochaine...

### **E3C2 : Va-t-on renouveler la mascarade ?**

Alors que les prochaines épreuves sont prévues dès avril, soit à peine quelques semaines de cours après la première session... le bachotage est reparti... Comment faire peser sur les élèves et les personnels une nouvelle session ?

### **Crise sanitaire – Covid-19**

Le Rectorat n'est pas apparu maître de ses décisions pour faire face aux risques et difficultés de la crise du virus COVID-19. La coordination avec l'ARS, les DSDEN, les chefs d'établissements et les communes pour décider des fermetures d'établissements, et pour la mise en œuvre des précautions nécessaires à la sécurité des enseignants a montré des signes inquiétants, anxiogènes et décevants de confusion et de pinailleries procédurières. Mettre en sécurité les personnels a été réduit à des questionnements disciplinaires ordinaires sur les règlements, alors qu'il ne s'agit pas ici de situations ordinaires et que, par exemple, des collègues (en attente de consignes académiques ou ministérielles) ont voulu se mettre en droit de retrait. Il aura fallu 4 jours pour qu'une précision soit faite sur la FAQ. Il sera nécessaire de s'assurer du non retrait de journée de salaire.

Cela montre bien, la difficulté d'adaptation aux réalités du terrain qui est flagrante, comme le confirme la faiblesse des précautions sanitaires dans les établissements ouverts. Le Rectorat a démarché des enseignants exerçant dans les établissements fermés en zone de « clusters » pour aller faire des remplacements dans d'autres établissements, et il donne depuis peu son aval pour des réunions d'enseignants dans les établissements fermés, au mépris des risques, des conditions de travail et de la vie privée.

Et c'est encore, pour une grande part, l'opportunisme et l'idéologie méprisante de Messieurs Philippe et Blanquer qui perturbent et désorientent des prises de décisions qui pourraient être nettement plus pertinentes : cet opportunisme politique est aussi flagrant que malvenu et dangereux. Par exemple, le battage médiatique sur la « continuité pédagogique » relève de l'exploitation sans scrupules des circonstances : une propagande pour l'enseignement à distance, à grand renforts de pratiques numériques tous azimuts, dont le ministère veut imposer l'extension en grugeant sur le temps de travail, et en dépit des très nombreux indicateurs d'experts qui en dénoncent les illusions, en démontrent l'inefficience, la nature fortement inégalitaire, les coûts démesurés, et les effets néfastes sur la santé.

Si l'ENT peut être utilisé par des enseignants consentants pendant des fermetures exceptionnellement prolongées, cela ne doit pas devenir l'occasion d'une mise en place systématique, abusive et précipitée qui confisque le débat et malmène les statuts de la profession (ORS, enjeux éducatifs et temps de travail).

De plus, le double de travail est demandé aux enseignants des 2 autres départements qui assurent leurs cours mais qui ont des élèves « confinés » à qui il faut assurer la « continuité pédagogique ». Les injonctions doivent cesser et doivent tenir compte de la réalité du travail effectué par les collègues.

Le SNES a montré qu'il défend les enseignants en toute circonstance : les interventions du S2 60, du s3 et des CHSCT, ont permis de soulever des questions urgentes et d'obtenir des réponses, bien qu'elles n'aient pas été toujours à la hauteur des attentes. Être à l'écoute des collègues, de leurs inquiétudes et des problèmes qui se sont posés à eux, a permis de réagir avec rapidité sur la base d'une bonne connaissance du terrain.

Cependant, la situation est-elle si extrême et variée pour que des décisions soient contraires d'une journée à l'autre (cf FAQ) ? Cette incompétence de nos autorités, n'est-elle pas aussi inquiétante que le virus lui-même ?

### **Décentralisation et réforme territoriale.**

Le SNES-Fsu avec la FSU soutient le SNICS-Fsu, syndicat des infirmier.e.s, en s'opposant au projet de transfert de la santé en milieu scolaire, de l'éducation nationale vers les collectivités territoriales, ainsi qu'à tout projet de création d'un service de santé scolaire en académie. Notre fédération refuse un scénario de décentralisation de la santé à l'école qui s'étendrait sur la totalité du champ, médecins et infirmier.e.s, y compris dans les établissements scolaires. Les infirmier.e.s de l'Education nationale doivent continuer à exercer au sein des établissements scolaires au service des élèves et de leur réussite. La décentralisation ne permettra plus de répondre aux besoins de nos élèves ni de lutter efficacement contre les inégalités sociales et de santé.

### **Actions :**

Contre la réforme des retraites, la réforme des lycées,... on doit continuer à lutter. Il est nécessaire de prendre le temps de reconstruire la mobilisation pour arriver à une grande mobilisation. Il faut dépasser le cercle militant et remobiliser la profession à défendre nos conditions de travail, nos salaires, notre retraite, dans un contexte de répression systématique du mouvement social de toutes les catégories qui s'opposent aux mesures gouvernementales (manifestations contre les retraites, lycéens contre les E3C en garde-à-vue, femmes dans le cadre de la journée internationale du 8 mars). Le gouvernement utilise la peur de l'épidémie du Covid-19 pour créer un climat anxieux défavorable aux mobilisations.

Sur la question des retraites, le 49.3 et le passage en force du gouvernement n'a rien changé. La réforme des retraites continues à être rejetée par une grande majorité de la population. Les enseignants continuent à être les grands perdants de ce projet. La chute des cours des bourses mondiales liée à la crise du Covid-19 vient rappeler à chacun l'impasse que représente la capitalisation comme perspective viable pour les retraites. Tel le CPE, lui aussi passé à l'Assemblée par le 49.3, il est toujours possible d'obtenir le retrait de la réforme. Pour cela, il faut continuer à construire la mobilisation dans notre secteur et dans tous les secteurs dans l'unité la plus large à commencer par le 31 mars. Le SNES Amiens portera à la CAN l'idée d'une grande manifestation nationale comme perspective forte du mouvement après le 1<sup>er</sup> mars.

Dans l'éventualité de manifestation interdite (liée au Covid-19), d'autres formes d'actions doivent être possibles pour montrer notre détermination (*pique-nique revendicatif devant les établissements, lettre ouverte aux députés, blocage de villes / zone commerciale pour des opérations escargots,...*).

Sur la question des E3C2, le SNES Amiens sera au côté des personnels et des élèves contre la passation de ces épreuves.

Dans le cadre de la crise sanitaire, le SNES avec la FSU doit continuer de suivre l'évolution de la situation, accompagner les collègues dans leurs interrogations et continuer d'agir vite auprès de l'administration dès lors que les droits des personnels sont bafoués.

**Vote : Unanimité (14 votants)**